

PROCES VERBAL

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Mars 2026

Convocation du 16 Mars 2026

Présents : Mmes BALLESTER Arlette - CLOCHARD Lydie - MORCEAU Karine - PETIT Charlène-

TURRIZIANI Chantal -WALTER Stéphanie

Mrs ALTISSINO Gino – BERTHEUX Philippe -DESANGES Stéphane – FAURE Laurent – SCHMITT Armand –

1/ Approbation du procès verbal du conseil municipal du 27 Février 2026

Voix Pour : 11 Voix contre : 0 Abstention : 0

Installation du Conseil Municipal

Monsieur Laurent FAURE, doyen d'âge ouvre la séance et procède à l'élection du Maire.

Madame BALLESTER Arlette, maire sortant présente sa candidature

Monsieur SCHMITT Armand, conseiller municipal sortant présente sa candidature.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Mme Lydie CLOCHARD et Mr DESANGES Stéphane ont été désignés assesseurs.

Madame BALLESTER Arlette a obtenu 7 Voix

Monsieur SCHMITT Armand a obtenu 4 Voix.

Madame BALLESTER Arlette est élue Maire

2/ Fixation du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

L'effectif légal du conseil municipal étant de 11 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

Voix POUR : 11 Voix CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE de fixer à 2 le nombre d'adjoints au Maire.

3/ Election des adjoints

Une liste est candidate : Mr ALTISSIMO Gino - Mme WALTER Stéphanie.

Par Voix POUR : 11 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0

Sont élus : MR ALTISSIMO Gino :1er Adjoint

Mme WALTER Stéphanite : 2^{ème} adjoint.

Lecture de la charte de l'élu local et remise à chacun des conseillers.

4 / Questions diverses

Divers débats sur le mode de communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H